

**CPA COMMUNIQUÉ DE PRESSE****LE TRIBUNAL ARBITRAL RENDRA SA SENTENCE FINALE LE 22 JUILLET 2009 AU PALAIS DE LA PAIX**

LA HAYE, le 14 juillet 2009

Dans le cadre de la procédure introduite sur le fondement de la convention d'arbitrage conclue entre le Gouvernement du Soudan et le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan relative à la délimitation de la région de l'Abyei, le Tribunal arbitral rendra la sentence finale (« sentence ») le 22 juillet 2009 à 10:00 (CET; GMT +2) au Palais de la Paix, à La Haye.

Lors de la cérémonie, l'arbitre Président remettra personnellement la sentence aux représentants des Parties et prononcera un bref discours résumant la sentence. La cérémonie sera retransmise en direct sur le site web de la Cour permanente d'arbitrage (« CPA ») à compter de 10:00 (CET; GMT +2) le 22 juillet 2009 (http://www.pca-cpa.org/showpage.asp?pag_id=1306). Les représentants des États et autres entités qui furent témoins de la signature de l'Accord de paix global (*Comprehensive Peace Agreement*) ont été invités à assister à la cérémonie, ainsi que la presse soudanaise et internationale.

Après la cérémonie, la sentence sera rendue publique et mise en ligne sur le site web de la CPA. La CPA publiera également un communiqué de presse (en anglais et en arabe) qui contiendra un bref résumé des aspects les plus importants de la sentence.

La CPA souhaite insister sur le fait que le contenu de la sentence finale restera strictement confidentiel jusqu'à ce qu'elle soit rendue lors de la cérémonie du 22 juillet 2009. Aucune personne ou entité ne recevra notification de la décision du Tribunal avant cette date.

Les audiences relatives à cette affaire, qui furent ouvertes au public et à la presse et auxquelles ont participé plus de 200 représentants des Parties, se sont déroulées au Palais de la Paix à La Haye du 18 au 23 avril 2009. Aux termes de la convention d'arbitrage, la sentence finale du Tribunal devait être rendue, conformément à la volonté des Parties, dans un délai de 90 jours à compter de la clôture des débats le 23 avril 2009, soit le 22 juillet 2009.

Les audiences furent retransmises en direct sur le site web de la CPA. Un enregistrement vidéo de ces audiences y est toujours disponible. D'un commun accord, les écritures des

COUR PERMANENTE D'ARBITRAGE



PERMANENT COURT OF ARBITRATION

Parties, les comptes-rendus d'audience et certains autres documents ayant trait à cet arbitrage sont publics et peuvent être consultés sur le site web de la CPA (http://www.pca-cpa.org/showpage.asp?pag_id=1306).

Le Bureau international de la CPA sert de greffe dans cet arbitrage. Le Tribunal arbitral est composé des membres suivants:

M. le professeur Pierre-Marie Dupuy (Président)
S.E. le juge Awn Al-Khasawneh
M. le professeur Gerhard Hafner
M. le professeur W. Michael Reisman
S.E. le juge Stephen Schwebel

La CPA, créée par traité en 1899, est la plus ancienne organisation intergouvernementale vouée à la résolution pacifique de différends par voie d'arbitrage. Le siège de la CPA se situe au Palais de La Paix de La Haye, Pays-Bas. De plus amples informations sur la CPA sont disponibles sur le site Internet de la CPA au <http://www.pca-cpa.org>.
